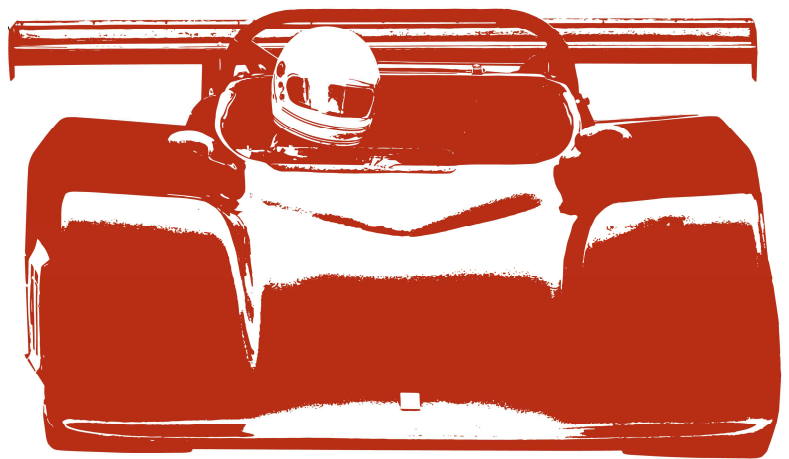


PUJADA ARINSAL



RÈGLEMENT PARTICULIER **VHC**
COURSE DE CÔTE **ARINSAL** ANDORRE
08.09.10 / 06 / 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'AUTOMOBIL CLUB d'ANDORRA organise les 8, 9 et 10 juin 2018 une course de côte nationale PEA dénommée :

COURSE DE COTE ARINSAL - ANDORRA VHC

Cette épreuve compte pour :

- Ch. France
- Trophée des Pyrénées.

Le présent règlement a été approuvé par :

L'AUTOMOBIL CLUB D'ANDORRA :	Visa n° 02-M-2018	Date : 21/03/2018
FFSA sous le permis d'organisation :	Visa n°	Date :

ARTICLE 1VH. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	BIAGIONI	NORBERT	Lic. 25075/0721
Commissaire Sportifs	KIRMANN	AURELIE	Lic. 166443
Commissaire Sportifs	RIBOLLEDA	ANDREU	Lic. ICES/004
Observateur FFSA	-----	-----	Lic. -----
Secrétaire CCS	RAYO	ALICIA	Lic. NSCU/005
Directeur Epreuve	SASPLUGAS	ANTONI	Lic. NDCU/002
Directeur des Compétition	GOMA	JORDI	Lic. NDCU/002
Directeur de Course Adjoint intervention	DEVRIESE	JEAN LUC	Lic. 37766/0816
Directeur de Course Adjoint Arrivées	FONT	FERRAN	Lic. NDCU/010
Directeur de Course Adjoint Départs	SERRACANTA	JORDI	Lic. NDCU/009
Resp. Commissaires de route	-----	-----	Lic. -----
Resp. Sécurité	NAVARRO	XAVIER	Lic. NDCU/005
Secrétaire Meeting	LOPEZ	BERTA	Lic. NSCU/003
Secrétariat	RAYO	ALICIA	Lic. NSCU/006
Secrétariat	-----	-----	Lic. -----
Com. Relations Concurrents	LEROY	JEAN CHRISTOPHE	Lic. 5292/0000
Com. Relations Concurrents	DESSENS	ALAIN	Lic. -----
Resp. Commissaires Techniques	PEGOLOTTI	SERGE	Lic. 6047/1603
Resp. Technique VHC	DESNOUX	JEAN CLAUDE	Lic. 11176
Commissaire Technique	OTTAVI	JEAN MICHEL	Lic. 1534/0816
Commissaire Technique	ORCIANI	MARCELO	Lic. IOCT/001
Commissaire Technique	PONS	FERRAN	Lic. NOCT-002
Commissaire Responsable Pré-grille	COURT	REGIS	Lic. -----
Commissaire Pré-Grille	-----	-----	Lic. -----
Médecin Responsable	ESTEBAN	PEDRO	Lic. SME-002
Chronométrateur	NAUDI	MIQUEL	Lic. NORC-003 AND
Relations Presse	PINO	FRANCESC	

1.2VH. HORAIRES

DATE	HEURE	DESCRIPTION	LIEU
Dimanche 01.04.2018	09:00	Publication du Règlement Particulier.	Automobil Club d'Andorra www.pujadaandorra.com
		Ouverture des Engagements	
Jeudi 31.05.2018	24:00	Clôture des engagements.	Automobil Club d'Andorra
Mardi 05.06.2018	17:00	Présentation Officielle de la Course	Automobil Club d'Andorra www.pujadaandorra.com
		Publication de la Liste Officielle des Engagés. Publication heure vérification de chaque concurrent.	Automobil Club d'Andorra
Vendredi 08.06.2018	16:00 à 19 :30	Vérifications Administratives	PC Course
	16:30 a 20:00	Vérifications Techniques.	Parc de vérifications
	16:30	1 ^{er} Réunion des Commissaires Sportifs.	PC Course
Samedi 09.06.2018	07:30 a 08:00	Vérifications Administratives	PC Course
	07:40 a 08:10	Vérifications Techniques.	Parc de vérifications
	09:00	2 ^{er} Réunion des Commissaires Sportifs.	CS-520
	09:00	Fermeture de la route	PC Course
	09:15	Publication de la Liste des Concurrents autorisés à part aux essais.	Tableau Affichage
	09:15	Briefing Championnat de France 2^{ème} Div.	CS 520
	09:40	Inspection sécurité.	
	10:00	Départ Essais Libres Championnat de France 2^{ème} Div. et VHC	
	12:05	Départ Essais Officiels 1 Championnat de France 2^{ème} Div. et VHC	
	14:15	Départ Essais Officiels 2 Championnat de France 2^{ème} Div. et VHC	
	15:40	Publication de la Liste des Concurrents autorisés à part à la Course.	Tableau Affichage
	16:15	Départ Montée de Course 1 Championnat de France 2^{ème} Div. et VHC	PC Course
	Dimanche 10.06.2018	08:00	
08:30		Inspection sécurité.	
09:00	Départ Essais Libres (warm-up) Championnat France 2^{ème} Div. et VHC		
10:00	3 ^{er} Réunion des Commissaires Sportifs		
10:30	Départ Monté de Course 2 Championnat de France 2^{ème} Div. et VHC		
12:35	Départ Monté de Course 3 Championnat de France 2^{ème} Div. et VHC		
13:55	Publication Classement Provisoire General Scratch.	PC Course	
14:25	Publication Classement Officiel Définitif General Scratch.	Tableau Affichage www.pujadaandorra.com	
14:25	Ouverture Parc Fermé.	Parc Fermé	
14:30	Remise de Prix	PC Course	
A la suite	Conférence de Presse et Émission Communiqué de Presse.		

1.3VH. VERIFICATIONS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : sera affiché

Adresse : sera affiché.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60€ TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 08/06 à 08h10 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 09 Juin 2018 à 09h15.

ART 2 VH : VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH ou PTN, à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC 2018 (voir Conditions d'admission des voitures).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH ou PTN selon les spécifications ACA. Seront inclus dans les groupes H, G et S.

ART 3 VH : SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International L'équipement des pilotes devra être conforme à la réglementation FFSA - ACA. Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs

ART 4 VH : PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International

Publicité obligatoire

- Portières au-dessus des n° (14 cm x 50cm) : voir additif

ART 5 VH : LICENCES

Voir réglementation générale 2018 FFSA – ACA

ART 6 VH : ASSURANCES

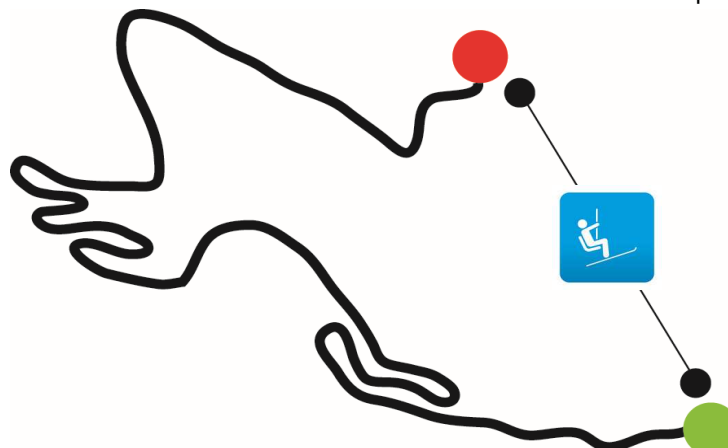
Voir le règlement de l'épreuve CFM.

ART 7 VH : PARCOURS

7.1VH. PARCOURS

La Course de Côte de Arinsal - Andorra a le parcours suivant :

Longueur du parcours :	4100 m
Départ : Km 0,300 : 42° 34' 38" N / 1° 28' 47" E	Altitude 1535 m
Arrivée : Km 4,400 : 42° 34' 24" N / 1° 28' 17" E	Altitude 1907 m
Dénivelé :	372 m
Pente moyenne:	8,90 %
Pente maximum:	11,00 %
Parc de départ :	Parkings avant le départ
Parc d'arrivée :	Après l'arrivée



La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

7.2VH. ROUTE DE COURSE

Sortie de parc de travail à droite CS520

7.3VH. FILE DE DEPART

File de départ : pré grille prévue à la sortie du Parc.

7.4VH. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

7.5VH. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés aux parkings au parking avant le départ.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 08h00 heures, le 07/06/2018.

Les remorques devront être garées au parc prévu au fond du parc de travail.

7.6VH. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à l'arrivée.

7.7VH. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications PC Course
- Pendant les essais et la course au PC Course
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée :
VHC après l'arrivée,

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

7.8VH. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra à :

HOTEL PATAGONIA
Carretera de Comallemple s/n
AD400 Arinsal
Téléphone : +(376)344357
E-mail: esportiva@aca.ad
Web: www.pujadaandorra.com

Centre de secours le plus proche :

Lieu : HOSPITAL NOSTRA SENYORA DE MERITXELL Téléphone n° + (376) 871 000

ART 8 VH : INSCRIPTIONS

8.1VH. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Automobil Club d'Andorra

c/ Babot Camp, 13
AD500 Andorra La Vella
Tel: + 376 803 400
Fax: + 376 822 560
E-mail: aca@aca.ad
Web: www.pujadaandorra.com

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 31/05/2018 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement.

Les frais de participation sont fixés à :

- **170€** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur
- 340€ par pilote sans la publicité des organisateurs.

Forme de Paiements :

- Effectifs au secrétariat de la course.
- Virement bancaire a :

Banque: Credit Andorrà

Compte: AD2000031101111652610101

Swift: CRDAADAD

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH.

ART 9 VH : CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications :

Le PTH accompagné du visa de l'ASN.

Le PTH de la voiture visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique

La licence FFSA.

ART 10 VH : VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier de l'épreuve CFM 2018.

ART 11 VH : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art 11.1 vh : Dispositions Générales Conforme au règlement standard courses de côte 2018.

Art 11.2 vh : Dispositions particulières

Art 11.2.1 vh : Ordre de départ Pour les essais et pour la Course, tous les concurrents de cette épreuve partiront devant les concurrents de l'épreuve CFM.

Art 11.2.2 vh : Essais Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Art 11.2.3 vh : Carburants – Pneumatiques - Equipement Conforme au règlement standard Courses de Côte 2018 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

Art 11.2.4 vh : Numéros de Course : Voir le règlement de l'épreuve CFM.

Art 11.2.5 vh : Echauffement des Pneumatiques Conforme au règlement standard Courses de côte 2018

Art 11.2.6 vh : Conférence aux pilotes (briefing) : Voir le règlement de l'épreuve CFM.

Art 11.2.7 vh : Pénalités Conforme au règlement standard Courses de côte 2018

Art 11.2.8 vh : Classements :

Pour les essais chronométrés : Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais. Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de courses se fera dans l'ordre du classement des essais ; le concurrent le plus lent partant le premier.

Pour la Course : L'épreuve se disputera sur 3 montées et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche. Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de courses. La Raison de Non-Participation à une ou deux montées devra être constatée par le commissaire technique responsable.

Les classements seront établis de la façon suivante : Un classement séparé pour chacune des Groupes sans division de classe.

ART 12 VH : PRIX

Les prix distribués par l'organisateur seront les suivants :

1 trophée à chacun des participants.

ART 13 VH : DISTRIBUTION DES PRIX

La remise des prix se déroulera le 10/06/2018 à 14.30 heures.